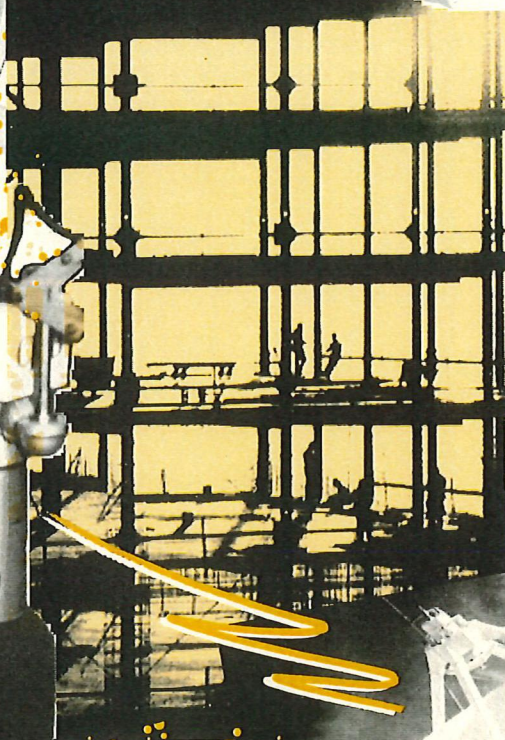


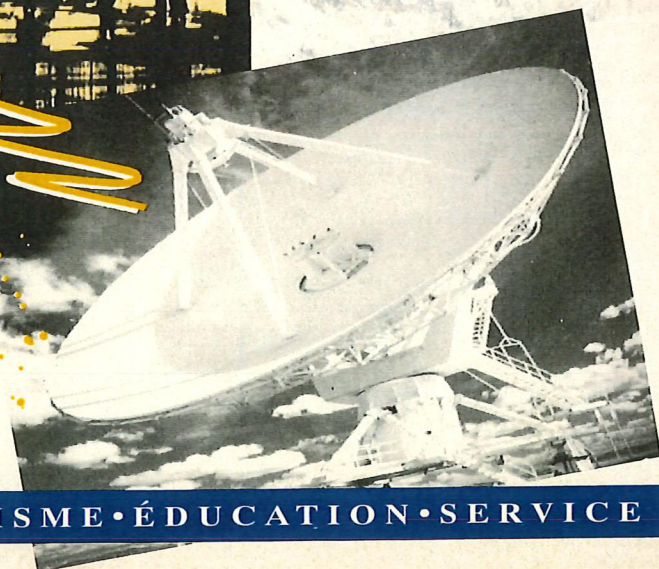
Langue

ET SOCIÉTÉ

NUMÉRO 41, HIVER 1992



**Vivre
ensemble,
une volonté
commune**



ÉCONOMIE • MULTICULTURALISME • ÉDUCATION • SERVICE

Langue ET SOCIÉTÉ

La revue est publiée par le
Commissaire aux langues officielles,
M. Victor C. Goldbloom.

Les opinions exprimées par les
collaborateurs de l'extérieur ne reflètent
pas nécessairement celles du Commissaire
et n'engagent que leurs auteurs.

Rédaction

Rédacteur en chef
Pierre Simard

Rédacteur en chef adjoint
John Newlove

Rédaction et révision
Lyne Ducharme

Adjointes à la rédaction
Pauline Bérubé, Monique Joly

Traduction
Les Productions Brabant enr.

Directrice artistique
Rachel Dennis

Montage
Thérèse Boyer, Danielle Claude

Concept de la page couverture
Design 2000

Imprimerie
Dolco Printing

Promotion et marketing
Jan Carbon

Abonnements
Hélène Léon

Langue et Société est une réalisation
de la Direction des communications.

Directrice des communications
Nicole Henderson

La reproduction totale ou partielle
des textes peut être autorisée sur demande.
Prière de s'adresser à *Langue et Société*,
Commissariat aux langues officielles,
Ottawa, Canada K1A 0T8.

Tél. : (613) 995-7717
Télécopieur : (613) 995-0729
Abonnements : (613) 995-0826

Remarque : Dans cette publication,
les termes de genre masculin utilisés pour
désigner des personnes englobent à la fois
les femmes et les hommes.

© Ministère des Approvisionnements et
Services Canada 1992. Imprimé au
Canada. ISSN 0709-7751.

TABLE DES MATIÈRES

L'ÉDITORIAL DU COMMISSAIRE

3 Une volonté commune

LANGUE, *économie* ET SOCIÉTÉ

4 Le multilinguisme... une bonne affaire

7 Les industries de la langue

10 La traduction, ça se fête !

10 Il n'est jamais trop tard pour apprendre

LANGUE, *multiculturalisme* ET SOCIÉTÉ

12 La communauté chinoise en Colombie-Britannique

LANGUE, *éducation* ET SOCIÉTÉ

14 L'enseignement collégial : des besoins spéciaux

17 Canadian Parents for French : quinze ans après

LANGUE, *service* ET SOCIÉTÉ

19 Le règlement des plaintes : plus rapide

20 La vraie naissance du règlement

20 Le Commissaire s'adresse aux Canadiens

Point de vue

21 Aux sources de notre politique linguistique

AVIS AU LECTEUR

Depuis mars 1992, les numéros pairs de la revue, ceux du printemps et de l'automne, sont imprimés sous forme de bulletin (tabloïd) par mesure d'économie et pour atteindre un plus grand nombre de lecteurs. Les numéros impairs, ceux de l'été et de l'hiver, tel celui que vous avez entre les mains, garderont le format magazine auquel vous êtes habitué.

La revue analyse les grandes préoccupations des Canadiens sur la situation linguistique tandis que le bulletin comprend surtout des reportages et des nouvelles à caractère humain touchant les questions de langue. Tant dans la revue que dans le bulletin, nous continuerons de mettre l'accent sur les avantages à la fois personnels, nationaux et internationaux d'un Canada fonctionnant dans les deux langues.

AVERTISSEMENT

La Rédaction publie avec plaisir les lettres signées des lecteurs, comportant adresse et numéro de téléphone. Elle se réserve toutefois le droit de les abrégier.

Notre adresse :

Langue et Société

Commissariat aux langues officielles
Ottawa, Canada K1A 0T8

COMMISSAIRE AUX
LANGUES OFFICIELLES

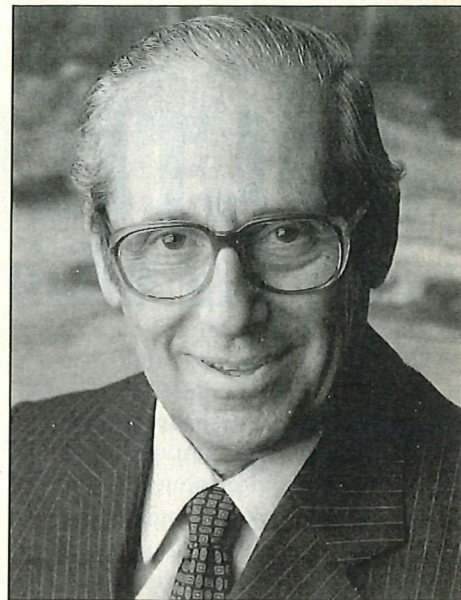


COMMISSIONER OF
OFFICIAL LANGUAGES

CANADA

UNE VOLONTÉ COMMUNE

« Vivre ensemble,
c'est communiquer les uns avec les autres. »



Après quelque deux siècles et demi de coexistence linguistique en français et en anglais et plus de quatre cent cinquante ans d'une cohabitation fort imparfaite avec les peuples autochtones, le Canada est aujourd'hui confronté à un ensemble de possibilités et de défis inédits.

Nous avons déployé beaucoup d'efforts à discuter textes et structures dans un débat aussi long que fertile en émotions. Il est maintenant essentiel, surtout après le référendum, de mettre l'accent sur les individus et les rapports humains.

La société canadienne se définit par sa diversité, et de cette diversité nous devons distiller des éléments de cohésion et de coopération et dégager un certain sens de volonté commune. Quelles que soient les décisions à venir en matière constitutionnelle, nous vivrons toujours côte à côte et devons poursuivre le dialogue.

Il est indispensable pour chaque collectivité linguistique de comprendre les intérêts, les buts et l'histoire de l'autre, de saisir ce qu'ils ont de commun et de distinct. Il nous faut établir un dialogue sincère et franc, dans une langue tout aussi directe.

Les Canadiens ont la réputation de régler leurs différends d'une manière civilisée qui fait l'envie de tous. Mais nous ne pourrions obtenir instantanément satisfaction et résultats, pas plus que nous devons renoncer à notre patience et à nos engagements.

Il nous faut éviter d'envisager notre dualité linguistique comme un jeu où le vainqueur ne peut l'emporter qu'au détriment de l'autre. Une nation, une confédération ou un marché commun ne peuvent être édifiés sur l'amertume. Le désespoir ne peut fonder une politique ni le ressentiment favoriser les rapports humains.

Les rapports doivent reposer sur la justice et l'équité : équité en matière d'emploi, de chances d'avancement et de participation à la vie sociale. Ils doivent être basés sur la compréhension, en particulier de nos racines historiques et des sentiments qui sous-tendent nos divers buts et préoccupations. Ils doivent enfin reposer sur la courtoisie et la considération.

Dans leur grande majorité, les Canadiens forment un peuple honnête et bienveillant. Nous devons constamment mettre en valeur ce qu'il y a de positif en chacun de nous. Il vaut mieux allumer une seule bougie que de se plaindre de la noirceur.

— Victor C. Goldbloom

PAGE DE COUVERTURE

« Nous avons devant nous la possibilité exaltante de bâtir une société exemplaire, une société juste et généreuse, confiante en elle-même et ouverte sur le monde qui l'entoure. »

— Victor C. Goldbloom



Photos : Chantier de construction/Ron Chappel - FPG/MASTERFILE
Antenne parabolique : Telegraph Colour Library/MASTERFILE

Le MULTILINGUISME... une bonne affaire

TOM SLOAN*

Au mot « langue », les Canadiens associent trop souvent le débat entourant les services gouvernementaux bilingues et le droit des communautés de langue officielle minoritaire à des choses comme l'éducation et les soins de santé dans leur langue. Certes, ce sont là des questions importantes, mais elles sont loin d'épuiser un sujet aussi riche, même au Canada.

Si notre législation linguistique reconnaît pour chacun le droit de demeurer unilingue, si elle insiste même pour faire respecter ce choix dans les limites de l'intérêt public, notre politique linguistique a une portée beaucoup plus vaste. Il serait en effet étrange qu'un pays où deux langues internationales sont en usage ne fasse rien pour encourager ses citoyens à faire un effort pour communiquer dans l'autre langue de la nation. Et de fait, on y voit. La collaboration entre le fédéral et les autres ordres de gouvernement a non seulement fait de l'enseignement du français et de l'anglais langues secondes une priorité dans plusieurs systèmes scolaires, elle a contribué depuis deux décennies à l'immense popularité des classes d'immersion française partout au Canada.

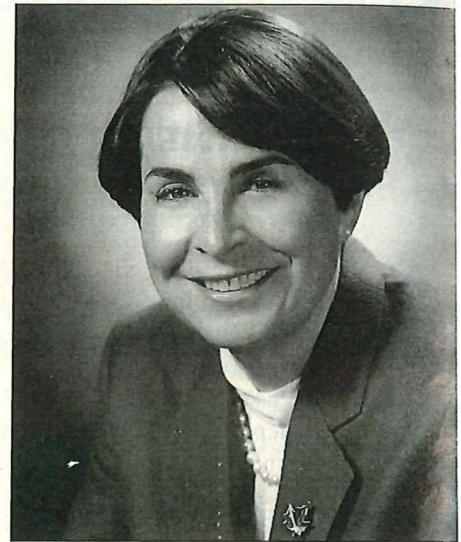
Ailleurs qu'au gouvernement et dans le monde de l'éducation, les milieux d'affaires prennent rapidement conscience que, dans la mesure du possible, il en va de leur propre intérêt de communiquer avec leurs clients et leur personnel dans la langue qu'ils préfèrent, que ce soit en français ou en anglais. Un nombre

croissant d'organismes bénévoles ainsi que d'associations de gens d'affaires et de professionnels œuvrant à l'échelle du pays s'efforcent d'ailleurs d'appliquer ce principe. Bref, bien au-delà du champ d'application de la *Loi sur les langues officielles*, les services bilingues tendent à s'institutionnaliser, au moins partiellement, dans plusieurs secteurs des milieux d'affaires et professionnels du pays.

Dans la foulée de ce processus, les entreprises prennent conscience des avantages que peut retirer à l'échelle internationale une nation bilingue, à plus forte raison si les langues qu'on y parle ont un rayonnement universel et constituent soit la langue maternelle, soit la langue seconde de millions de gens partout dans le monde. De même, on en reconnaît de plus en plus les avantages sur le plan local et national. En raison de son caractère bilingue, la ville de Moncton au Nouveau-Brunswick bénéficiera de 400 nouveaux emplois au centre régional de services de Purolator. Pour les mêmes motifs linguistiques, l'entreprise Unitel Communications Inc. envisagerait comme emplacement d'un prochain centre de service deux ou trois municipalités bilingues. Encore là, ce sont 300 à 400 emplois qui pourraient être créés. Il s'agit sans doute d'initiatives relativement modestes, mais elles indiquent peut-être une tendance.

Les avantages du « multilinguisme »

Si posséder deux langues est bon pour les affaires, que dire d'en posséder trois et même plus ? Bref, qu'en est-il du « multilinguisme » en général ? Les spécialistes déplorent la rareté des études confirmant les mérites d'un tel avantage



Mary Gusella

dans le monde des affaires, du commerce et de la finance. Mais en vertu du bon sens, de nombreux éducateurs et observateurs, de même que les gens d'affaires eux-mêmes, semblent en être convaincus. Ceux-ci regrettent par la même occasion la lenteur avec laquelle les écoles de commerce réagissent à la nécessité grandissante de former des spécialistes en affaires internationales. « Toute stratégie globale doit "ajuster" ses produits et services aux pratiques et à la langue de chacun de ses marchés », écrit Edward R. Koepfler, vice-président de Software Assocs. Inc. de Chicago. Quant à David Grier, vice-président et directeur des relations publiques à la Banque Royale du Canada, il résume : « Un service est un service, et s'il s'agit de le fournir à un marché donné, il faut le faire dans la langue de ce marché. » Dans certains cas, et le Canada en offre un bon exemple, la

* Tom Sloan est pigiste.

loi exige de se conformer à des exigences linguistiques minimales avant de lancer un produit. La *Loi sur l'emballage et l'étiquetage des produits de consommation* et la *Loi sur les aliments et drogues* stipulent toutes deux que le français et l'anglais doivent figurer sur tous les produits qui entrent au pays. Même là où des lois analogues n'ont pas été votées, il est souvent considéré comme essentiel de s'adapter au marché local.

Alors, qu'en est-il de cette croyance en vogue selon laquelle l'anglais, aujourd'hui plus que jamais, triomphe en tant que langue internationale des affaires ? Selon certains observateurs, cet adage contient juste assez de vrai pour qu'il soit dangereux de s'y fier aveuglément. « Le seul fait que l'anglais soit la langue des affaires la plus utilisée représente pour ceux dont c'est la langue parlée un sérieux handicap », écrit le spécialiste américain en relations d'affaires, David Victor. La paresse et la suffisance doivent être remplacées par une connaissance non seulement de la langue mais de la culture de la société dont on convoite le marché, de manière à éviter les erreurs susceptibles d'annuler les efforts consentis pour créer le climat de confiance indispensable à la réussite d'une transaction. Dans un discours prononcé devant une assemblée de communicateurs spécialisés en relations d'affaires, M^{me} Mary Gusella, sous-ministre au ministère du Multiculturalisme et de la Citoyenneté, a soutenu qu'il est nettement insuffisant de s'en remettre uniquement aux services de traduction : « Si les traducteurs ont un rôle clé à jouer, leur formation ne leur donne pas cette connaissance approfondie des particularités culturelles dont il faut savoir tenir compte pour percer dans un marché de langue étrangère. [Notre traduction] »

Certes, on peut de beaucoup améliorer ses chances de réussite en embauchant puis en utilisant au meilleur de leurs capacités des citoyens de la nation convoitée. Mais selon plusieurs, rien ne peut remplacer, chez l'entreprise et au moins quelques-uns de ses principaux représentants, une bonne connaissance du pays.



Edward Lang

De nombreux experts jugent que les milieux d'affaires doivent assumer dès maintenant leur part de responsabilité, et que les écoles de commerce doivent s'engager à préparer l'avenir. Ils parlent aussi d'un important retard à rattraper.

« À une époque où la communication et la coopération entre plusieurs cultures et autant de langues sont devenues la règle plutôt que l'exception », soutient Jan W. Walls, de l'université Simon Fraser, il n'y a aucune raison « d'institutionnaliser un enseignement basé sur une seule langue et une seule culture lorsqu'il s'agit de définir les programmes menant à un diplôme en commerce international. » Pour réussir à cette échelle, il est de plus en plus indispensable de connaître les pratiques commerciales de cultures variées.

Un retard à combler

En ce domaine, les entreprises comme les écoles de commerce présentent un bilan des plus affligeants. Et le verdict s'applique au Canada plus encore qu'aux États-Unis. D'après une étude préparatoire réalisée en 1989 pour le ministère du Multiculturalisme et de la Citoyenneté,

plusieurs signes troublants dénotent que notre compétitivité internationale accuse un sérieux retard. En effet, notre surplus commercial s'amenuise dangereusement, tandis que notre déficit est considérable dans les services et produits de pointe. « Une partie du problème vient simplement de ce que nous n'avons jamais appris à collaborer efficacement sur les marchés mondiaux. Les trois quarts de notre commerce international se font avec le seul marché américain, familier entre tous, et notre dépendance continue de s'accroître. [Notre traduction] » Dans un article du *Canadian Journal of Administration Sciences*, les professeurs Basu Sharma de l'université du Nouveau-Brunswick et Lloyd Steir de l'université de l'Alberta soutiennent que si nous ne relevons pas le défi de l'interdépendance globale, cette interdépendance pourra menacer gravement la croissance et la survie des entreprises canadiennes.

Et qu'en est-il des écoles de commerce de nos universités ? Un rapport datant d'aussi loin que 1988, réalisé par un groupe de travail du Corporate Higher Education Forum, conclut qu'elles n'ont aucune démarche cohérente en matière de commerce international; à toutes fins utiles, il n'existe pas de programmes sur le sujet. « Aucun programme de diplôme le moins complet ne prévoit une spécialisation en option d'affaires qui incorpore une langue étrangère et l'étude géographique et culturelle d'autres régions du globe... »

Depuis la publication de ce rapport, il semble qu'il y ait eu certaines améliorations. Dans un article du *Financial Post* paru en 1991, Edward Lang, président-directeur général de RJR-Macdonald Inc. de Toronto, note quelques exceptions à ce phénomène généralisé de refus de comprendre la nécessité d'offrir de la formation linguistique. « Quelques entreprises canadiennes ont sérieusement relevé le défi international en combinant formation

Les trois quarts de notre commerce international se font avec le seul marché américain.

linguistique des employés en poste à l'étranger et méthodes de recrutement au sein des pays dont ils veulent percer le marché. » Pour ce qui est des Canadiens, « l'un des plus beaux cadeaux que nous puissions faire à nos enfants est de leur permettre de maîtriser plusieurs langues ».

L'éducation

Dans le domaine de l'éducation, on a accompli certains progrès grâce à l'étude des langues et aux échanges avec l'étranger. En 1989, les universités de Toronto, York et Sir Wilfrid Laurier ont uni leurs efforts pour créer le Centre ontarien pour le commerce international, qui propose désormais un programme de maîtrise internationale en administration des affaires (MBA). Pour décrocher leur diplôme, les étudiants doivent se spécialiser dans un pays en particulier, où ils étudieront pendant au moins un semestre avant d'y faire un stage d'entreprise d'une durée minimale d'un an.

On note aussi d'autres initiatives du genre, parmi lesquelles un projet du Carleton University Development Centre, qui compte proposer dès 1993 à des professionnels une formation « dans presque toutes les langues ». Dès 1992, on y donnait des cours en chinois, japonais et russe. Enfin, l'Institut de formation linguistique de Regina donne une formation dans quelque 20 langues vivantes.

Le multiculturalisme

En matière de commerce international, le Canada pourrait fort bien détenir un atout majeur dans sa politique du multiculturalisme, mise au point par les gouvernements qui se sont succédé à Ottawa depuis vingt ans. À l'origine, on avait strictement défini ses objectifs en fonction de la politique intérieure et de l'unité nationale. Or, tant au sein du gouvernement qu'à l'extérieur de celui-ci, on s'intéresse désormais à la dimension économique et commerciale du multicultu-

ralisme. De nombreux débats sont en cours depuis plusieurs années sur la question. Indépendamment des considérations de politique intérieure, une conclusion commence à se dégager : la grande visibilité de nos communautés culturelles pourrait, et sans doute devrait-elle, avoir un impact considérable sur nos relations internationales, spécialement dans les secteurs du commerce et de l'investissement. Mais avant tout, l'accent mis sur l'étude des langues patrimoniales devrait à tout le moins contribuer à nous ouvrir de nouveaux marchés. On estime en effet qu'en 1989, 200 000 jeunes Canadiens étudiaient un total de plus de 60 langues grâce à l'aide des gouvernements fédéral et provinciaux.

Une étude préliminaire du ministère du Multiculturalisme sur le commerce international résume ses possibilités en signalant que les communautés culturelles du Canada peuvent jouer un rôle important pour stimuler l'intérêt envers les marchés internationaux. Elles peuvent aussi contribuer par leurs connaissances linguistiques et culturelles ainsi que par leur expérience concrète des affaires à l'objectif global du renforcement de la présence canadienne sur le marché international. Ces communautés constituent une ressource aussi vaste qu'inexploitée dont l'importance peut être décisive dans nos transactions internationales.

L'enjeu est on ne peut plus clair, tant pour le gouvernement et les communautés culturelles que pour les entreprises et la société canadienne. *Le multiculturalisme, une bonne affaire* : c'est le titre donné par le gouvernement fédéral à un annuaire des entreprises, organismes et regroupements professionnels multi-ethniques. Ce répertoire fournit une information complète sur les entreprises servant le marché canadien, mais il donne aussi des adresses à l'étranger afin d'aider ceux qui le désirent à nouer des liens avec leurs contreparties d'autres pays.

À titre d'exemple, la société Paradigm Communications d'Ottawa, qui peut faire des affaires en neuf langues, de l'allemand au tchèque en passant par le danois et l'espagnol, a récemment uni ses forces avec une entreprise de Prague afin de profiter d'un avantage sur le marché de l'Europe de l'Est. Selon Stephen Goban, l'un des principaux associés, « il y a indéniablement un grand potentiel à exploiter en Europe de l'Est ». À l'instar d'autres entreprises de son domaine, Paradigm poursuit des activités linguistiques très variées, l'un de ses derniers projets consistant à enquêter sur l'enseignement du japonais au Canada, au primaire et au secondaire. Cette enquête n'est que l'une de celles qu'ont commandées le ministère des Affaires extérieures, la Fondation Asie Pacifique du Canada et d'autres organismes intéressés par les questions se rapportant à la région du Pacifique, y compris celle de la sensibilisation des Canadiens aux langues qu'on y parle.

L'enquête de Paradigm s'insère dans une stratégie commerciale à long terme du gouvernement fédéral, définie en vertu d'un programme appelé « Going Global » qui, entre autres, consacra 14 millions de dollars à l'enseignement au Canada des langues parlées dans les pays riverains du Pacifique.

Cela dit, comment les entreprises canadiennes relèveront-elles le défi du commerce international et de l'investissement dans les marchés étrangers ? Assurément, poser la question ne permet pas, cette fois, de trouver la réponse. Certes, les occasions d'affaires ne manquent pas et nous sommes à mettre au point quelques bons outils. Posséder deux langues, le français et l'anglais constitue un bon point de départ; en posséder plusieurs n'a rien d'un handicap, loin s'en faut. Bien entendu, connaître un grand nombre de langues et de cultures ne remplace pas le sens des affaires. Mais, de plus en plus, la combinaison des deux semble indispensable. ■

(Traduit de l'anglais)

LES INDUSTRIES DE LA LANGUE

GILLES LAFRAMBOISE*

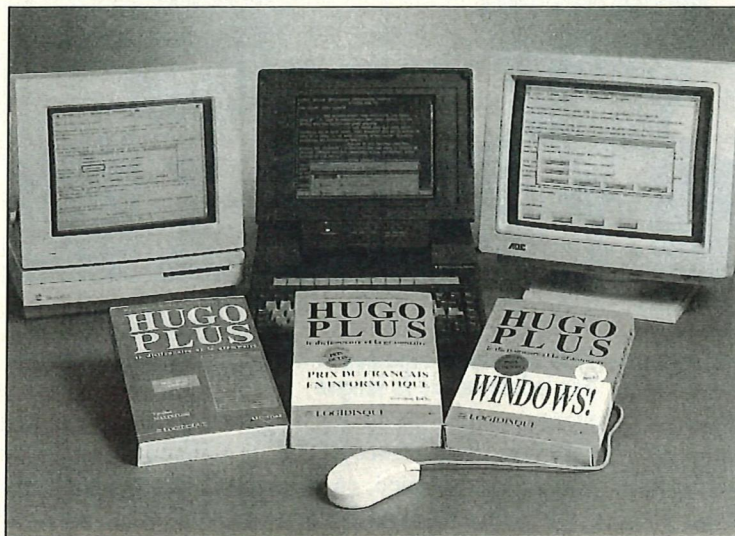
Si vous cherchez à connaître le coût du bilinguisme au Canada, vous trouverez sûrement plusieurs savantes études qui vont jusqu'à avancer un pourcentage du produit national brut. Si vous voulez savoir combien ce même bilinguisme rapporte au pays, vous devrez malheureusement vous contenter de vagues évidences.

C'est qu'avec les années, la coexistence des deux langues officielles a été réduite, plus souvent qu'autrement, à sa dimension politique. Aussitôt qu'une nouvelle évaluation des coûts est publiée, les défenseurs de la politique répètent que, tout compte fait, c'est une aubaine. Les adversaires du bilinguisme, eux, brandissent les nouvelles données pour justifier leur opposition. Le débat « économique » s'arrête là.

Personne n'a pris, semble-t-il, la peine d'évaluer les retombées économiques de notre « industrie nationale de la langue ». En quelques minutes à peine, plusieurs organismes fédéraux peuvent vous mettre sous les yeux des données très précises sur les tonnes de morues pêchées, sur le nombre de barils de pétrole raffiné et sur ce qu'il en coûte pour construire un kilomètre de route dans les Rocheuses. Demandez ce que rapporte le bilinguisme et vous verrez les gens froncer les sourcils.

Des milliers d'emplois

Peu de gens sont en mesure de saisir l'ampleur de l'industrie de la langue au



Canada. Des données fournies par le Secrétariat d'État nous indiquent que ce seul ministère fédéral compte 773 traducteurs en poste et qu'il passe des contrats avec quelque 530 pigistes. Pour ce ministère, un pigiste peut être soit un seul traducteur pigiste soit un cabinet de traduction pouvant employer une trentaine de traducteurs.

Pour 1992-1993, le budget autorisé des contrats de traduction s'élève à près de 28 millions de dollars dans ce seul ministère. Finalement, soulignons que la « production interne et externe » du Secrétariat d'État pour la présente année seulement sera de l'ordre de 293 millions de mots. C'est un peu comme si on allait traduire l'équivalent d'environ 18 000 pièces de Michel Tremblay ou 2 000 romans de Margaret Atwood...

« Imaginez alors ce que représente le phénomène de la traduction dans l'ensemble de la société », a dit à *Langue et Société* le président du Conseil des traducteurs et interprètes du Canada, M. Julien Marquis. Après avoir déploré le fait qu'aucune étude n'ait été menée pour évaluer les retombées économiques

réelles de la traduction au Canada, M. Marquis nous a mis en garde contre des calculs trop simplistes.

Ainsi, selon lui, un inventaire qui se limiterait aux emplois de traducteurs ne représenterait que la pointe de l'iceberg. « Le conseil que je préside compte 3 500 membres, dit-il, alors que des milliers d'autres traducteurs ne sont pas membres de notre association professionnelle. Il

faudrait aussi prendre en compte les milliers d'employés de soutien qui gravitent autour de ces traducteurs, c'est-à-dire les secrétaires, les réceptionnistes, etc. »

Et que dire des outils des traducteurs ? La très grande majorité des traducteurs canadiens, selon M. Marquis, travaillent dans ce qu'il appelle « un environnement idéal », un poste de travail qui comprend habituellement un ordinateur, une imprimante au laser, des ouvrages de référence en ligne et souvent une bibliothèque fort bien garnie. Pour un seul traducteur, cet équipement de base peut coûter entre 12 000 \$ et 15 000 \$.

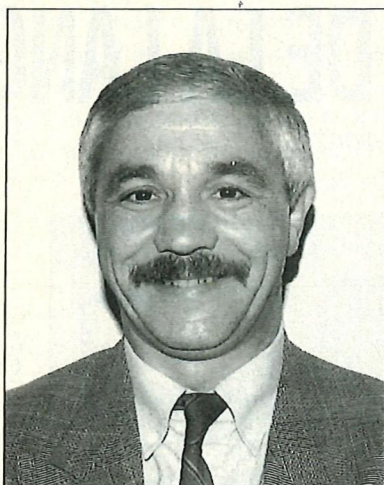
« D'ailleurs, lorsqu'on invite un traducteur canadien à prendre la parole lors d'une rencontre internationale, c'est plus souvent qu'autrement pour parler d'informatique ou des banques de terminologie informatisées », d'ajouter M. Marquis. « C'est au Canada qu'on fait le plus grand usage de l'informatique dans le domaine de la traduction et c'est justement parce que nous sommes à la fine pointe de la technologie que nous pouvons exporter certains de nos meilleurs produits », ajoute-t-il.

* Gilles Laframboise est pigiste.

Le président du Conseil des traducteurs et interprètes du Canada est bien placé pour en parler puisqu'il a exercé sa profession pendant un certain temps en France. « À la société française où je travaillais, dit-il, nous pouvions consulter les nombreux ouvrages de référence publiés et vendus par le gouvernement canadien. »

Le grand responsable de la traduction à Ottawa, le Secrétariat d'État, ne manque pas d'exploiter ce créneau. Au fil des ans, et pour satisfaire les besoins de l'organisme, ses spécialistes ont rédigé de nombreux ouvrages de référence à l'intention des traducteurs et des rédacteurs.

Au Canada et à l'étranger, ces ouvrages comblent un besoin tel que les ventes totales de ces 80 publications se sont élevées l'an dernier à 258 000 \$. Une autre banque de données linguistiques offerte sur disque compact et appelée Termium a généré à elle seule des recettes de 182 400 \$.



Julien Marquis



Malcolm Williams

L'Observatoire canadien des industries de la langue

Dans le cadre de sa participation aux sommets de la francophonie, le Canada a aussi mis sur pied, en novembre 1990, l'Observatoire canadien des industries de la langue (OCIL) qui est présidé par M. Malcolm Williams, directeur, Terminologie et Services linguistiques, au Secrétariat d'État.

L'OCIL se propose, entre autres choses, de se trouver des partenaires dans les quatre secteurs suivants : gouvernements, associations professionnelles,

établissements d'enseignement et industries. Il veut également inventorier les outils technologiques et les activités propres aux industries de la langue, veiller à faire connaître au Canada ces outils et les travaux qui s'y rapportent, « afin de voir si des produits d'autres régions peuvent trouver une application au sein de la francophonie ».

Au chapitre des activités de promotion, l'OCIL a été étroitement associé au Colloque international sur les industries de la langue, tenu à

Montréal en novembre 1990. Dans la vitrine technologique, mise en place pour le colloque, l'OCIL a également présenté quatre produits, soit la banque de données informatiques Termium, le poste de travail du traducteur, IRIS (système destiné aux malentendants) et le CRITTER (logiciel de traduction automatique).

Selon M. Williams, le Canada est très riche en didacticiels servant à l'apprentissage des langues. Il cite, à titre d'exemple, DÉFI, logiciel ontarien d'aide à l'apprentissage du français, qui connaît un succès certain auprès de plusieurs pays de la francophonie.

La Commission de la fonction publique du Canada a aussi préparé des outils dans ce domaine. Elle vend même une Grammaire informatisée du français au travail. Il s'agit d'un didacticiel d'exercices. Il s'adresse aux adultes anglophones qui désirent consolider leur compétence de communication en français par la maîtrise de la grammaire. Il comprend un vocabulaire utilisé dans des situations familières aux employés des administrations fédérales, provinciales, municipales ou scolaires, ainsi qu'aux travailleurs et travailleuses du secteur des services.

Secteur privé

Dans le secteur privé, on n'a pas tardé non plus à miser sur le caractère bilingue du Canada pour inventer de nouveaux

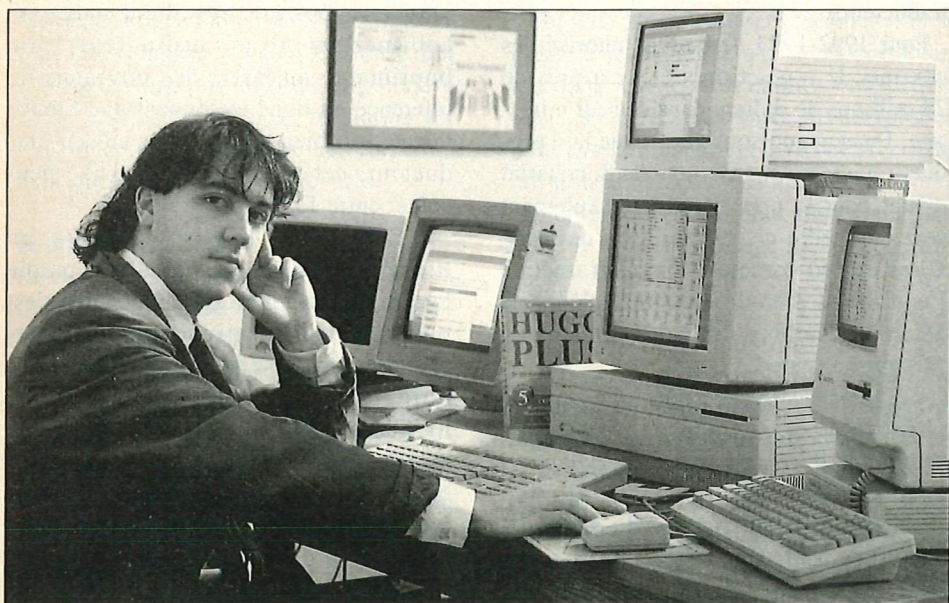


Photo : Christian Hébert, photographie

Francis Malka

outils linguistiques. Quelques exemples illustrent bien le dynamisme de ce secteur. Ainsi, après avoir remporté un grand succès avec son *Dictionnaire thématique visuel*, l'éditeur montréalais Québec/Amérique a lancé cet automne des versions multilingues pour l'Europe et pour le marché américain.

Dans la préface du dictionnaire distribué dans le monde entier, le patron des Éditions Québec/Amérique, M. Jacques Fortin, ne manque pas de souligner qu'au Canada, la recherche terminologique est par nécessité un secteur d'activité fébrile et que nos chercheurs ont acquis depuis longtemps une renommée mondiale.

« Dans ce contexte, ajoute-t-il, il était normal et logique que les Éditions Québec/Amérique se lancent dans cette grande aventure que constitue la réalisation d'un dictionnaire. »

Les succès du secteur privé ne se limitent pas au domaine de l'édition. Dans le domaine linguistique, *Hugo Plus* est sûrement le logiciel canadien le plus vendu et le plus connu à l'étranger. Alors que les premiers programmes de correction grammaticale américains faisaient leur apparition au Canada anglais, un tel outil n'existait toujours pas dans le monde francophone.

Comme le soulignait un quotidien parisien, les spécialistes français avaient conclu trop tôt que l'analyse grammaticale du français n'était pas à la portée d'un programme informatique. Le journaliste ajoute tout de suite que « plus pragmatiques, moins empêtrés dans ce type de raisonnement, cinq universitaires canadiens, fins connaisseurs de la langue de leurs ancêtres (le français évidemment) ont fait tomber le tabou en créant *Hugo Plus* ».

Le programme fait une correction du texte français en tenant compte de la grammaire française. Dans ses versions les plus récentes, le programme souligne l'erreur, suggère une correction et peut même rappeler la règle grammaticale qui s'applique dans ce cas précis.

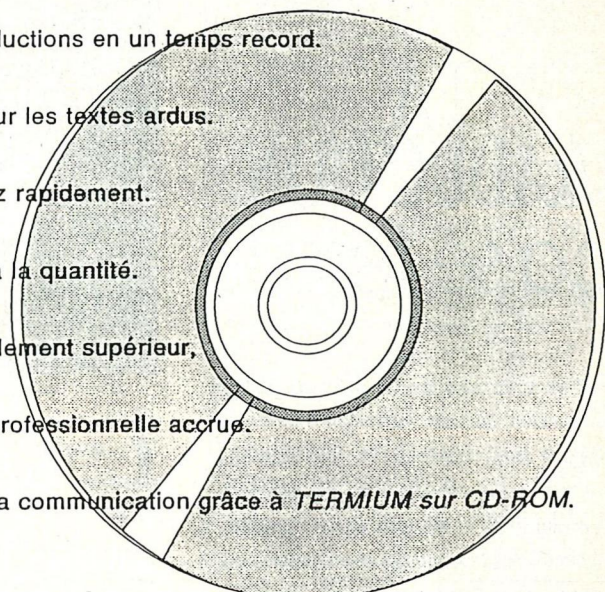
Selon M. Francis Malka, l'un des créateurs du programme, les principaux marchés d'un tel programme se situent au

Canada et en France. On vend tout de même plusieurs exemplaires aux États-Unis, en Italie, au Japon, en Suisse et en Afrique francophone. Le logiciel vient de franchir le cap des 500 000 installations à travers le monde. Logidisque a récemment décroché un contrat avec le ministère ontarien de l'Éducation qui implantera *Hugo Plus* dans quelque 200 000 postes de travail.

Tous les menus du programme apparaissent par défaut en français. Cependant, en modifiant un seul paramètre, l'utilisateur anglophone peut voir tous les menus en anglais. « Grâce à ces menus bilingues, de dire M. Malka, notre programme peut être utilisé partout au Canada et un peu partout dans le monde, peu importe que l'utilisateur soit francophone ou anglophone. » ■

Connaissez-vous *TERMIUM sur CD-ROM* ?

Terminez vos traductions en un temps record.
Entamez sans peur les textes ardu.
Réviser et rédigez rapidement.
Maximisez la qualité à la quantité.
Imaginez un rendement supérieur,
Une satisfaction professionnelle accrue.
Maitrisez l'art de la communication grâce à *TERMIUM sur CD-ROM*.



La banque de données linguistiques, *TERMIUM sur CD-ROM*, met à votre disposition une terminologie fiable utilisée par l'ensemble des pays francophones et anglophones.

Vous trouverez en effet dans *TERMIUM sur CD-ROM* près d'un million d'équivalences anglais-français, solutions à vos problèmes de terminologie, d'appellations ou de traduction.

Heureux d'éviter des recherches prolongées et frustrantes, satisfaits d'avoir augmenté leur production, nos clients se réabonnent à *TERMIUM sur CD-ROM*.

Pour de plus amples renseignements, communiquez avec nous par téléphone au (819) 997-9727, par télécopieur au (819) 994-3670, ou par la poste :

Secrétariat d'État du Canada
 Direction de la terminologie et des services linguistiques
 Division de la promotion et des services à la clientèle
 Ottawa (Ontario)
 K1A 0M5



Secrétariat d'État / Department of the Secretary of State of Canada

Canada

La Journée internationale de la traduction n'est pas passée inaperçue cette année au Canada.

Des associations professionnelles et des organismes publics avaient pris soin d'organiser des activités pour marquer cet événement célébré le 30 septembre, dans le monde entier.

Pourquoi cette date ? Tout simplement parce que c'est le 30 septembre qu'on fête aussi Saint-Jérôme (c. 342-420), le patron des traducteurs.

LA TRADUCTION, ça se fête !

À Ottawa, la Journée de la traduction a été marquée par une réception offerte sur la Colline parlementaire. On y retrouvait, entre autres, des membres de l'Association des traducteurs et interprètes de l'Ontario, du Conseil des traducteurs et interprètes du Canada, de la Corporation professionnelle des traducteurs et interprètes agréés du Québec et du Syndicat des employés professionnels et techniques. Le Secrétariat d'État, qui emploie près de 800 traducteurs, était aussi de la fête.

À Toronto, le Conseil des traducteurs et interprètes du Canada a également organisé une réception cette même journée. On a profité de l'occasion pour dévoiler le nom des lauréats d'un concours d'affiches organisé dans le cadre de la Journée de la traduction.

Il n'est jamais trop tard pour apprendre

CAROLYN GREEN*



Photo : Juliane Matus, photographie

Lorsque Jon Grant, président de la compagnie canadienne Quaker Oats, et un haut fonctionnaire du gouvernement russe se sont rencontrés à Moscou au début de l'année, ils ont parlé affaires par l'intermédiaire d'un interprète.

À la fin de leur conversation, le fonctionnaire russe annonça, par la bouche de son interprète, qu'il s'appretait à quitter la capitale russe pour ses vacances.

Sans réfléchir, M. Grant lui souhaita « Bonnes vacances ».

« Sur le moment, j'ai oublié si nous parlions français ou anglais », raconte le gestionnaire de 57 ans, établi à Peterborough, en Ontario. « Mais mon interlocuteur s'est tourné vers moi et a

commencé à me parler dans un français impeccable. Nous avons une langue commune pour discuter, puisqu'il avait appris le français à l'école. »

Cette expérience, vraiment singulière pour Jon Grant, illustre tout le chemin qu'il avait parcouru en très peu de temps.

Il y a environ quatre ans, les connaissances de M. Grant en français étaient encore négligeables. En fait, sa seule formation en la matière remontait à plus de quarante ans, alors qu'il faisait ses études secondaires à Toronto, sa ville natale.

Mais il décida vraiment d'apprendre le français lorsqu'on l'invita à entrer au conseil d'administration des Services financiers de la Banque Laurentienne, dont le siège social est à Montréal. « Les réunions se déroulent en français, explique M. Grant. Claude Castonguay, le président de la Laurentienne, m'avait demandé si je voulais un interprète. Je lui

* Carolyn Green, ancienne rédactrice au *Financial Post*, est pigiste et vit à Napanee, en Ontario.

ai répondu que non, que c'était pour moi le moment d'apprendre le français. »

Au début, l'apprentissage de M. Grant comprenait quelques cours privés par semaine qu'il complétait en regardant la télévision et en écoutant la radio en français. À mesure que ses connaissances augmentaient, M. Grant ressentit le besoin d'une formation supplémentaire.

Pour accélérer son apprentissage et devenir au plus tôt un Canadien parfaitement bilingue, il s'inscrivit, le printemps dernier, à un programme d'immersion en français de deux semaines à Jonquière, au Québec.

Il étudiait le français en classe le jour et consacrait ses soirées à des activités culturelles telles que cinéma et conférence. Comme ce genre de programme prévoit que les étudiants vivent dans une famille francophone durant leur séjour, M. Grant eut en plus l'occasion de pratiquer le français dans un cadre informel où l'on discutait aussi bien de politique que des courses à l'épicerie.

Monsieur Grant affirme que le programme n'a pas seulement eu pour résultat d'améliorer ses connaissances linguistiques.

« Cette formule m'a démontré qu'il n'est jamais trop tard pour apprendre, déclare-t-il. On apprend toute sa vie et retourner à l'école nous impose une discipline formidable. Arrivés à l'âge mûr, nous avons tendance à trouver que tout va pour le mieux et à verser dans une sorte de paresse intellectuelle. »

Ses nouvelles compétences en français servent aussi M. Grant sur le plan professionnel. Récemment, il devait rencontrer les membres du département commercial de Quaker qui compte un groupe de francophones. Par le passé, il aurait noté ses observations en français avant de les lire. Cette fois-ci, il a parlé tout naturellement, sans notes.

« Tout le monde m'avait dit qu'il me faudrait passer par là pour acquérir une certaine confiance en moi », dit-il avec un soupçon de fierté.

Si l'expérience de Jonquière a considérablement augmenté ses connaissances

en français, M. Grant juge que sa formation est loin d'être terminée. Suivant les conseils de ses professeurs de Jonquière, il prend des cours privés quatre heures par semaine. Il envisage aussi de suivre un autre programme d'immersion, dès l'année prochaine, espère-t-il.

« On apprend toute sa vie et retourner à l'école nous impose une discipline formidable. Arrivés à l'âge mûr, nous avons tendance à trouver que tout va pour le mieux et à verser dans une sorte de paresse intellectuelle. »

En dehors de ses fonctions chez Quaker et de ses cours de français, Jon Grant, un homme calme, chaleureux et soigné dont le regard est chaussé de lunettes, se consacre à de nombreuses autres activités.

Il est administrateur non seulement de la Banque Laurentienne, mais aussi de Consumers Gas et de l'usine de papeterie Scott. Il est directeur honoraire et prési-

dent sortant de l'université Trent, à Peterborough, ainsi que vice-président de la Table ronde sur l'environnement et l'économie de l'Ontario.

Et comme si ces fonctions extérieures ne suffisaient pas à remplir son temps libre, M. Grant se dévoue à l'université Western Ontario, où il a fait ses études, à titre de membre du comité consultatif de l'école de commerce, ainsi qu'au Canada/USSR Business Council et à l'Ontario Science Centre. En 1990, la Fédération canadienne des études humaines lui a décerné le prix des gens d'affaires humanistes pour un discours intitulé « The Business of Protecting the Environment ».

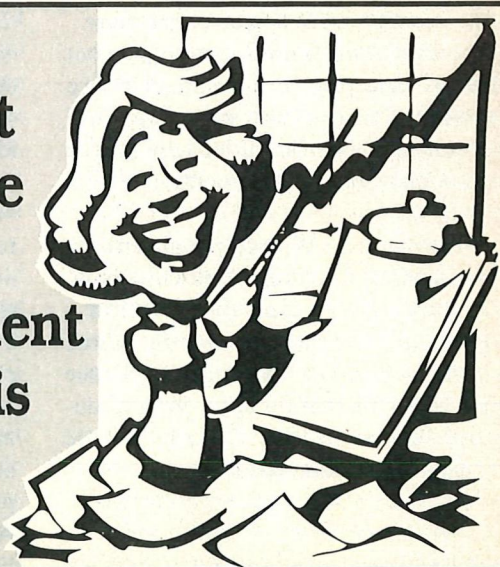
Même si sa nomination au conseil de la Laurentienne a précipité sa formation en français, M. Grant trouve maintenant d'autres avantages au bilinguisme.

« Nous sommes un pays bilingue; si on veut faire des affaires dans une partie du Canada, en particulier quand le client possède une culture et une langue différentes, on doit de plus en plus s'adresser à ce client dans la langue de son choix. »

Plus important encore, Jon Grant croit fermement que connaître les deux langues officielles du Canada, en principe une nation bilingue, constitue un facteur d'unification. ■

(Traduit de l'anglais)

Au recensement de 1986, plus de 4 millions de Canadiens disaient parler le français et l'anglais.



LA COMMUNAUTÉ CHINOISE en Colombie-Britannique

GILLES LAFRAMBOISE*

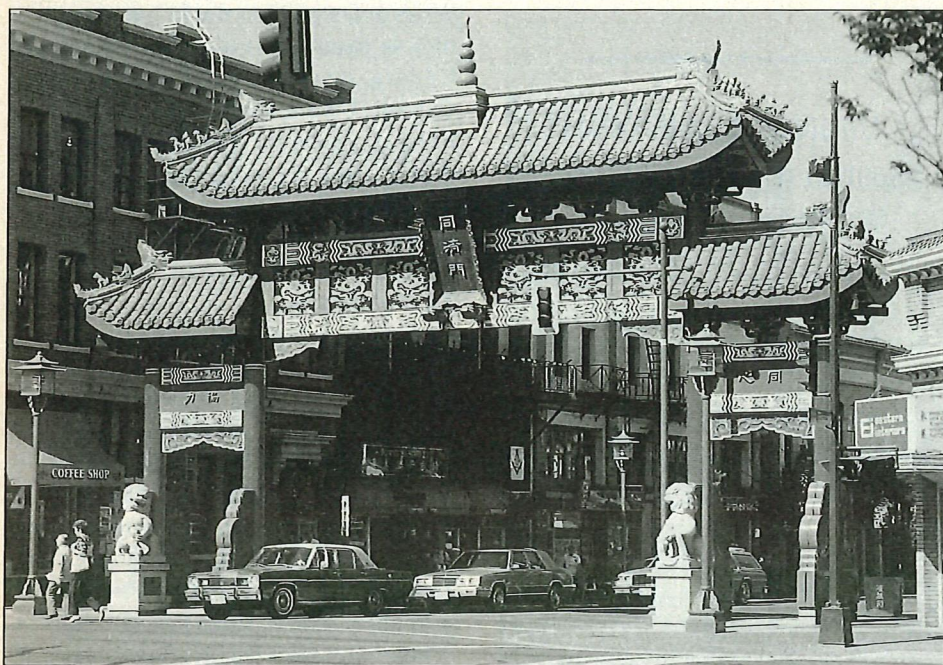


Photo : Lindner/Maur-RÉFLEXION PHOTOTHÈQUE

Chinatown, Victoria (Colombie-Britannique)

La communauté chinoise de la Colombie-Britannique a réussi un exploit peu banal : elle est parvenue à s'intégrer avec succès à son pays d'accueil, tout en conservant sa langue et sa culture.

Plusieurs autres groupes ethniques ont aussi pris leur place dans le grand espace canadien, mais rares sont ceux qui peuvent se vanter de parler leur langue patrimoniale dans une proportion de 85 à 90 p. 100.

Selon Victor Wong, président de l'Association des Canadiens chinois de Vancouver, ce « taux de rétention » s'explique tout autant par la venue récente et massive d'immigrants d'Asie que par l'isolement auquel la communauté chinoise du Canada a été condamnée pendant des décennies.

Quand Statistique Canada met ses chiffres sur la table, on saisit mieux pourquoi cette communauté fait preuve, en ce moment, d'un dynamisme exceptionnel. D'après les données préliminaires du recensement de 1991, quelque 492 000 Canadiens identifient le chinois (soit le mandarin ou le cantonais) comme leur langue maternelle, c'est-à-dire la première langue apprise à la maison et encore comprise aujourd'hui. Il s'agit là d'une augmentation de pas moins de 59 p. 100 par rapport à 1986. Aucun autre groupe linguistique n'a connu

une poussée semblable au cours de cette période de cinq ans.

À elles seules, Vancouver et ses banlieues comptaient l'an dernier 131 000 citoyens d'origine chinoise, soit 8,1 p. 100 de l'ensemble de la population de cette région. D'après M. Wong, des nouveaux-venus de Hong-kong, de Taiwan et de la Chine continentale continuent d'arriver chaque jour. Au centre d'aide aux immigrants chinois de Vancouver, appelé Success, on a donné un coup de main à plus de 50 000 immigrants d'origine chinoise l'an dernier, précise M^{me} Nancy Li, la directrice des relations communautaires de l'organisme : « Le moins qu'on puisse dire, c'est qu'il s'agit d'un défi de taille de venir en aide à autant de personnes. » Elle-même immigrante originaire de Hong-kong, elle comprend les problèmes que l'immigrant doit affronter dans un nouveau pays. « Le premier défi, dit-elle, consiste à apprendre une ou même deux nouvelles langues comme c'est le cas au Canada; lorsque je vivais en Ontario, dit-elle, je parlais évidemment l'anglais, mais je me faisais un devoir de pratiquer mon français à chacune de mes visites à Montréal. »

« Malgré ces chiffres impressionnants, d'ajouter M. Wong, l'intégration à la société canadienne est réussie dans la très grande majorité des cas. » Loin de s'enfermer dans le seul Chinatown, la



Nancy Li, au centre de la photo, en compagnie de sa mère et de ses trois nièces.

* Gilles Laframboise est pigiste.

population chinoise, autant l'ancienne que la nouvelle, déborde aujourd'hui sur les banlieues et prend la place qui lui revient. « Même si l'expression de la culture chinoise n'est pas marquée par le même dynamisme et la même exubérance que celle du Québec français, par exemple, les gens tiennent tout de même à conserver leur culture traditionnelle chinoise. »

Taxe d'entrée

Dans un passé pas très lointain, souligne M. Wong, « les Canadiens d'origine chinoise auraient bien voulu s'intégrer comme ils le font en 1992, mais ils n'en avaient pas le droit : les lois canadiennes et les politiques racistes les condamnaient à l'isolement dans un seul quartier ». À leur arrivée en Colombie-Britannique en 1858, les premiers immigrants chinois ont trouvé de l'emploi dans les mines et dans la forêt. À partir de 1885, les immigrants chinois devaient payer une taxe d'entrée (head tax) pour être admis au Canada.

Fixée au début à 50 \$ par personne, la taxe discriminatoire a atteint 500 \$ en 1903. Avec une telle somme, on pouvait alors s'acheter une maison. En 1923, quelques années après la disparition de la taxe d'entrée imposée aux immigrants chinois, le gouvernement a interdit toute entrée d'immigrants chinois. Selon M. Wong, le Canada a dû renoncer à cette décision vingt ans plus tard, lorsqu'il a fait une demande d'adhésion à la nouvelle Organisation des Nations Unies.

« Pendant toute cette période, explique-t-il, les membres de la communauté chinoise ont été forcés de se replier sur eux-mêmes puisqu'ils ne pouvaient pas être des citoyens à part entière de leur nouveau pays. L'intégration s'en est forcément ressentie. » Aujourd'hui des leaders de la communauté exigent que le gouvernement canadien reconnaisse son tort et qu'il compense les quelque 1 000 Canadiens d'origine chinoise qui ont dû payer la taxe d'entrée et qui vivent encore au pays.



Hanson Lau



Victor Wong

Langue et intégration

Même si les politiques discriminatoires ont disparu depuis plusieurs années, la communauté chinoise n'a vraiment commencé à s'intégrer qu'à la fin des années 1970, explique Hanson Lau, un animateur de radio et animateur tout court de la communauté chinoise depuis dix-neuf ans.

Selon M. Lau, on assiste depuis peu à un éveil de la conscience politique des gens. Habités à ne pas se mêler de politique dans leur pays d'origine, les nouveaux citoyens canadiens ont tendance à boudier ce domaine au début. « Il faut sensibiliser les gens au fait que non seulement ils peuvent exprimer leur opinion, et leur désaccord à l'occasion, mais qu'ils doivent le faire », dit-il.

Il se dit heureux de constater qu'on ait pu récemment mobiliser de 300 à 400 personnes pour protester contre un changement du règlement de zonage touchant un quartier de Vancouver. « C'est une grande victoire puisqu'il y a à peine quinze ans, les gens se seraient résignés au changement sans rien dire », dit-il. Il va sans dire que la communauté chinoise se fait aussi un point d'honneur d'élire des gens qui sauront défendre ses intérêts au conseil municipal et au conseil scolaire.

Monsieur Lau attribue une partie de cet éveil aux médias chinois de la région de Vancouver. La station CJVB, où il travaille, diffuse chaque jour 13 heures de programmes en chinois, soit 12 heures en

cantonais et une heure en mandarin. « Nous poursuivons très clairement deux objectifs, soit de conserver la langue et la culture chinoises, mais aussi de faciliter l'intégration des nouveaux immigrants », explique l'animateur. Pour y arriver, l'équipe d'une soixantaine de personnes offre chaque jour des émissions tout public, des émissions pour enfants le matin aux opéras traditionnels pour les personnes âgées, en passant par la musique rock et des

bulletins de nouvelles étoffés.

La station radiophonique se fait aussi un point d'honneur de mettre ses auditeurs en contact avec les autres communautés chinoises d'Amérique du Nord et d'Asie. On diffuse quotidiennement des émissions préparées en chinois aux États-Unis, à Hong-kong ou en Chine, par exemple.

« Ce lien avec l'étranger est important pour nous, mais aussi pour tous les Canadiens », précise-t-il.

Le Canada en profite

Pour M. Lau, la présence d'une communauté chinoise dynamique en Colombie-Britannique ne peut qu'être bénéfique pour l'ensemble des Canadiens :

« Dans le domaine des affaires, nous agissons un peu comme un pont entre le Canada et nos pays d'origine. Je ne dis pas que nous sommes responsables de tous les investissements nous venant d'Asie, mais je peux vous assurer que notre forte présence au pays rassure certains investisseurs et leur facilite la vie quand ils visitent le Canada ou lorsqu'ils décident de s'y établir. Les relations avec Hong-kong, par exemple, ne seraient sûrement pas aussi bonnes si la grande région de Vancouver n'avait pas une forte communauté chinoise. Aussi, le milieu des affaires canadien ne connaîtrait pas autant de succès en Asie si les canaux de communication n'étaient pas aussi bien développés. » ■

L'ENSEIGNEMENT COLLÉGIAL : des besoins spéciaux

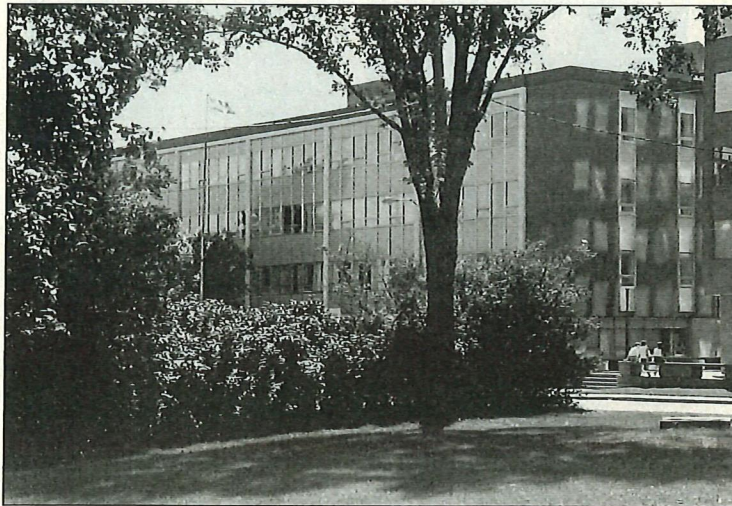
TOM SLOAN

Qu'arrive-t-il lorsque, après avoir terminé leur secondaire, les enfants devenus adolescents désirent poursuivre leurs études dans leur langue officielle ? On pourrait penser que le droit constitutionnel qui leur garantit l'instruction dans leur propre langue continue naturellement de s'appliquer aux études postsecondaires. Or, ce n'est pas le cas. Ce droit a ses limites et celles-ci commencent aux portes des établissements collégiaux. Dès lors, tout est une question de chance. Pour le postulant, cela dépendra du lieu où il a grandi

et de l'endroit où il vit au moment de trouver un établissement qui propose des cours dans la langue souhaitée.

Nous traiterons dans le présent article surtout de la disponibilité de tels cours dans les établissements collégiaux plutôt que dans les universités. En effet, on admet généralement que les étudiants universitaires, plus enclins à se déplacer, accepteront de fréquenter un établissement éloigné. En revanche, les étudiants du niveau collégial, en quête d'un programme technique ou professionnel d'une année ou deux, préféreront trouver un établissement près de chez eux. Et dans plusieurs régions du pays, la situation de ces étudiants de langue officielle minoritaire est aussi claire qu'affligeante : ils ne peuvent rien trouver à distance raisonnable de leur domicile.

Selon les données gouvernementales, c'est le cas en Colombie-Britannique, au Yukon, dans les Territoires du Nord-Ouest, en Alberta, à l'Île-du-Prince-Édouard et à Terre-Neuve. D'après les



Le collège Héritage, Hull (Québec)

gouvernements provinciaux, la raison en est rigoureusement simple : le nombre d'étudiants touchés est nettement insuffisant et, surtout dans l'Ouest, ceux-ci sont dispersés sur un immense territoire. Dans ces conditions, il devient très difficile de proposer des cours en français après le secondaire. Ailleurs au pays, la situation est à la fois plus complexe et plus rassurante.

Québec

La communauté anglophone de cette province a entrepris, dès sa constitution il y a plus de deux siècles, de créer à tous les niveaux son propre système d'éducation. Aujourd'hui, elle possède trois universités entièrement anglophones et un réseau de cégeps publics financés par la province.

Naturellement, les trois principaux cégeps de ce réseau se trouvent dans l'île de Montréal, où sont concentrés les trois quarts de la population anglophone de la province. Mais il en existe aussi,

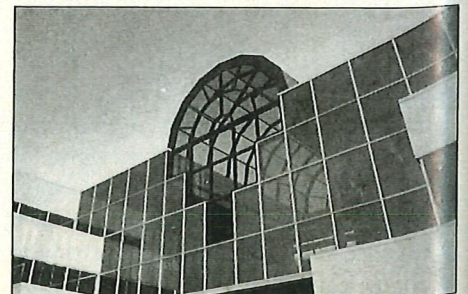
regroupés au sein du collège Champlain, à Sainte-Foy, dans la banlieue de Québec, à Lennoxville, dans les Cantons de l'Est, et à Saint-Lambert, sur la Rive-Sud de Montréal. Le dernier-né de ces établissements est le collège Héritage, qui s'est détaché en 1988 du Collège de l'Outaouais à Hull pour desservir en tant que collège indépendant les anglophones de l'ouest du Québec. Outre ces établissements publics, on dénombre certains collèges privés comme le Marianopolis et le Lower Canada College.

Enfin, deux ou trois écoles d'administration bilingues donnent des cours variés en français et en anglais.

Ontario

Ces dernières années, des progrès significatifs ont été apportés en matière d'enseignement collégial en français en Ontario, et l'avenir s'annonce encore meilleur. Cependant, jusqu'en 1967, la situation était beaucoup plus sombre pour les étudiants francophones.

C'est en effet à cette date qu'on transforma en établissement bilingue le



La Cité collégiale, Ottawa (Ontario)

collège Algonquin des arts appliqués et de technologie, une première au chapitre de l'enseignement postsecondaire.

Le collège Algonquin a maintenu son statut de leader jusqu'en 1990, année de l'inauguration du premier établissement collégial entièrement francophone en Ontario. Une étape importante venait d'être franchie. Le projet fut financé conjointement par les gouvernements fédéral et ontarien au coût de 100 millions de dollars. Dès l'année suivante, la Cité collégiale accueillait plus de 2 600 étudiants et 800 étudiants adultes dans ses trois campus d'Ottawa, de Cornwall et d'Hawkesbury. Mise sur pied pour répondre aux besoins des quelque 300 000 francophones de l'est de la province, la Cité collégiale offre plus de 80 programmes de diplômes et de certificats ainsi que des cours d'éducation aux adultes et de formation professionnelle.

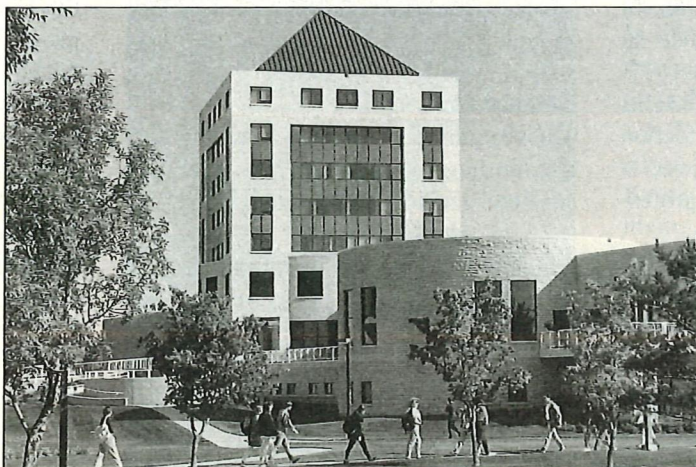
À Cornwall, la création du campus de la Cité collégiale a présidé à la fusion des programmes des deux collèges St. Lawrence et Algonquin, ce dernier redevenant exclusivement anglophone. Pour l'instant, la province compte encore quatre collèges bilingues : le Cambrian à Sudbury, le Canadore à North Bay, le Niagara à Welland (le seul de tout le sud de l'Ontario) et le Northern à South Porcupine. Leur statut bilingue pourra de même être remis en cause si le projet visant à créer deux nouveaux collèges francophones, au nord et au sud de la province, devait aboutir. Une entente fédérale-provinciale a été conclue à cet effet en 1990, mais un problème de financement s'est posé lorsque la province a jugé insuffisantes les sommes allouées. Des représentants du Secrétariat d'État ont réaffirmé que le projet irait de l'avant, sans toutefois préciser à quel moment.

Pour ce qui est de l'avenir, certains éducateurs se sont interrogés sur la pertinence de fermer systématiquement les



Le Collège communautaire du Nouveau-Brunswick - Dieppe (N.-B.)

collèges bilingues à mesure que se créent de plus en plus d'établissements francophones. Dans un mémoire présenté en 1990 à la commission consultative sur les services collégiaux en français dans le nord de l'Ontario, le Cambrian College



Le Collège Saint-Boniface (Manitoba)

soutenait que, s'il saluait la création d'un nouveau collège francophone dans la région, il devrait toujours rester une place pour un établissement comme le sien qui donne des cours dans les deux langues.

Outre les programmes officiels donnés dans ses établissements collégiaux, l'Ontario a financé en 1989, de concert avec le gouvernement fédéral, un programme intitulé Forma Distance. L'objectif de ce programme, auquel participent les quatre collèges bilingues de la province sous la coordination de la Cité collégiale, est de permettre aux étudiants de tout l'Ontario de suivre divers cours de niveau collégial. Pour

l'instant, l'accent est sur la formation des étudiants qui se destinent à l'éducation des jeunes enfants.

Éduc-Action, un autre programme inédit, fait appel à une « Caravane technologique » qui visite toutes les régions de la province pour informer les étudiants éventuels des cours donnés en français après le secondaire.

Nouveau-Brunswick

Après le Québec, la province qui comble le mieux les différents besoins de la minorité de langue officielle est le Nouveau-Brunswick. Cette situation tient notamment au fait que les francophones, concentrés dans l'est et le nord de la province, y comptent pour environ le tiers de la population. C'est aussi pourquoi il y a une riche tradition de plus d'un siècle en matière d'établissements scolaires privés et francophones, soutenus par l'Église catholique.

Aujourd'hui, la province s'enorgueillit du rayonnement de l'université de Moncton et de son réseau de quatre campus établis dans les villes de Bathurst, Campbellton, Dieppe et Edmundston. Regroupés sous le nom de Collège communautaire du Nouveau-Brunswick, ces établissements accueillent environ 2 500 étudiants à temps plein et partiel.

On trouve aussi à Caraquet l'école de Pêches du Nouveau-Brunswick établie dans le centre commercial et culturel de l'Acadie situé dans la baie des Chaleurs sur la côte nord de la province.

Nouvelle-Écosse

Les Acadiens sont aussi en nombre significatif en Nouvelle-Écosse et possèdent depuis septembre dernier, outre l'université Sainte-Anne, un nouveau collège francophone mis sur pied en vertu d'une entente fédérale-provinciale : le collège de l'Acadie. Pour l'instant, l'établissement dispose de six centres de formation professionnelle et technique

répartis dans la province. En attendant la construction d'un campus permanent, prévue d'ici à trois ans, les centres de Comeauville, Halifax-Dartmouth, Petit-de-Grat, Pomquet, Saint-Joseph-du-Moine et Sainte-Anne-du-Ruisseau sont reliés entre eux par diverses technologies d'enseignement à distance.

Manitoba

La principale communauté francophone dans l'Ouest se trouve au Manitoba, de même que le plus ancien établissement collégial francophone. C'est en effet en 1818 que fut créé le collège universitaire de Saint-Boniface.

Les diplômés du collège Saint-Boniface ont été reconnus dès 1871. L'établissement est rattaché à l'université du Manitoba qui a d'ailleurs reçu l'aide du Collège pour sa mise sur pied en 1877. Depuis 1972, on y donne aussi certains cours de niveau collégial, une situation officiellement reconnue en 1989 avec la création de l'École technique et profes-



L'Institut de formation linguistique (Saskatchewan)

sionnelle du collège universitaire de Saint-Boniface. Jusqu'ici, on a mis l'accent sur les cours de secrétariat bilingue, d'administration, de services de garde et de pédagogie. Le programme d'éducation aux adultes est aussi très complet.

Saskatchewan

Dans la province voisine, l'Institut de formation linguistique de la Saskatchewan, un établissement multilingue rattaché à

l'université de Regina, dispense un programme de cours en français, dont certains de niveau collégial, dans des disciplines comme les mathématiques, l'histoire, la pédagogie, l'informatique et la géographie.

Alberta

La situation dans la province de l'Alberta est pour le moins paradoxale. La Faculté Saint-Jean, rattachée à l'université de l'Alberta à Edmonton, propose en français des cours de niveau universitaire, d'éducation aux adultes et aux enfants, mais ne possède aucun programme de niveau collégial. Les francophones de la province n'ont pas perdu espoir, mais aucun projet conséquent n'a été arrêté. On semble toutefois s'entendre sur un point : tout programme de niveau collégial sera rattaché à la Faculté et plus que probablement inséré dans le vaste programme d'éducation aux adultes de la province.

Quelques possibilités d'avenir

Comment envisager l'avenir de l'enseignement collégial pour les minorités de langue officielle ? Sauf dans les régions où la tradition en est relativement établie, et si l'on fait exception des projets en voie d'être réalisés, cet avenir repose sans doute presque entièrement sur l'enseignement à distance, essentiellement par voie électronique. Une autre possibilité, soulevée en octobre 1987 au Colloque national sur l'enseignement postsecondaire tenu à Saskatoon, consisterait à concentrer les efforts sur des disciplines précises dans un petit nombre d'établissements. Comme le formulait en 1987 le *Rapport annuel* du Commissaire aux langues officielles : « En dehors du Québec, les étudiants francophones sont peu nombreux et leurs besoins sont particuliers. Or le personnel qualifié et les ressources étant restreints, il convient de songer sérieusement à les concentrer. » ■

(Traduit de l'anglais)



DE GAUCHE À DROITE : Art Miki, président de la National Association of Japanese Canadians; Victor C. Goldbloom, Commissaire aux langues officielles; Raymond Bisson, président de la Fédération des communautés francophones et acadienne du Canada; Claude Beauchamp, président du Regroupement économie et constitution.

Canadian Parents for French : quinze ans après

BRIGITTE MORISSETTE*

« Si les universités vivaient dans le monde réel, elles refuseraient tout diplôme à celui ou celle qui ne parle pas au moins deux langues. Quel cadeau ce serait pour nos enfants et pour ce pays ! »

Roch Carrier, célèbre auteur de *La Guerre, Yes Sir*, a trouvé son chemin de Damas au collège militaire de Saint-Jean (Québec). Devenu recteur dans cette institution de la Défense nationale, l'écrivain prêche l'ouverture linguistique avec son humour iconoclaste dans un récent numéro de la revue *Canadian Living*. Tous ses livres ont été traduits en anglais, et en bien d'autres langues. Il s'honore d'être bilingue et est heureux que ses filles soient polyglottes. Il affirme que l'un des plus grands privilèges en ce monde consiste à parler au moins deux langues.

C'est un peu le même credo que diffuse la Canadian Parents for French, association de bénévoles qui vient de célébrer son 15^e anniversaire. Ils étaient 35 au début, militant pour l'apprentissage du français en immersion scolaire. Ils sont aujourd'hui 18 000 toujours aussi imaginatifs dans l'organisation de stimulants divers à la pratique du français. Beaucoup de ces parents ne parlent pas la langue de Georges-Étienne Cartier. Mais ils partagent avec Roch Carrier la fierté d'avoir fourni à leurs enfants quelques-uns des meilleurs outils permettant de maîtriser le français.

Les classes d'immersion en français choisies dans les années 1960 par ces parents audacieux — que certains accusaient même de témérité — ont essaimé dans un puissant réseau de 2 142 écoles

partout au Canada. En 1990-1991, 11 p. 100 de tous les élèves étudiant la langue seconde au Canada étaient inscrits en classes d'immersion; ils représentaient, au total, 6 p. 100 de la population scolaire canadienne.



Josalys Scott

Comment s'étonner que l'apprentissage du français en classes d'immersion constitue le phénomène le plus étudié de l'histoire récente de l'éducation au Canada ?

La voie royale de la communication

Matthew Scott n'a pas six ans lorsque sa mère Josalys, immigrée à Regina depuis sa Grande-Bretagne natale, décide de l'immerger en français dès la garderie. Ses deux filles suivront la même voie. Nous sommes dans les années 1970. Les

écoles offrant des classes d'immersion en français ne dépassent pas alors 200. En quinze ans, leur nombre va décupler pour atteindre le stade du phénomène : taux de croissance oscillant de 10 à 20 p. 100, de 1984 à 1989 — jusqu'à 600 p. 100 en certaines régions. Les jeunes anglophones pourront peu à peu compléter le primaire, puis le secondaire dans des classes d'immersion. Le système va s'ériger selon la vieille loi de l'offre et de la demande, au rythme de croissance des élèves pionniers. Un succès sans précédent !

À 19 ans, Matthew Scott vient d'être admis au célèbre Institut polytechnique Ryerson de Toronto. Il veut être ingénieur. Il possède tous les atouts pour y parvenir, dans le peloton de tête probablement. Son unique regret : avoir aujourd'hui moins d'occasions de pratiquer son français et risquer de voir se réduire la fluidité de son bilinguisme ! C'est d'ailleurs le problème majeur de ces centaines de milliers de jeunes qui forment aujourd'hui la cohorte des enfants de l'immersion.

L'association Canadian Parents for French s'emploie donc à multiplier les activités parascolaires : week-ends et camps d'immersion en français, échanges avec des familles québécoises, voyages en France et ailleurs dans la francophonie, cinéma, vidéo, théâtre et autres spectacles. Sans parler des fameux *Rendez-vous* oratoires qui soulèvent chez les jeunes des différentes provinces un très vif intérêt ou encore des congrès annuels comme celui qui vient d'avoir lieu à Toronto.

Un jour peut-être, dans ses moments libres, Matthew Scott aura-t-il envie d'écrire ses impressions sur l'enseignement

* Brigitte Morissette est pigiste.



Pat Brehaut

qui lui a permis d'atteindre le meilleur avec une longueur d'avance sur la plupart de ses camarades torontois : parler couramment deux langues. Et sans qu'il lui en ait trop coûté. Car c'est là le principal objet de l'opération : enseigner le français le plus naturellement du monde.

« Au début, nous étions des parents d'avant-garde, quelque peu inconscients », raconte en riant la mère de Matthew, Josalys Scott. Chose certaine, M^{me} Scott n'a pas perdu son enthousiasme qu'elle reporte aujourd'hui à la direction générale de la Canadian Parents for French, à Ottawa. L'association, avec l'appui du Secrétariat d'État, a des bureaux un peu partout au Canada. Sa présidente Pat Brehaut habite l'Alberta où ses deux filles ont étudié en immersion française jusqu'au secondaire. Pat a voulu ouvrir à ses enfants une porte qui lui était restée fermée, en dépit d'un nom à consonance française. Elle en a profité elle-même, comme beaucoup de ses collègues de l'association, pour se familiariser à la culture française et québécoise.

Les classes d'immersion en français ont tissé un réseau serré, répondant aux appréhensions parentales qui se développent dans un contexte économique plus difficile et surtout féroce compétitif.

« Suivre des cours en français dès l'école primaire ne va-t-il pas nuire à la qualité de l'anglais de mes enfants », demandent des parents anxieux ? L'expérience démontre que non. Bien au contraire, cet apprentissage d'une deuxième langue stimule plutôt une connaissance plus approfondie de la langue maternelle, même après deux ou trois ans de tâtonnement au primaire. Les comparaisons entre l'une et l'autre langue entraînent un apprentissage plus souple des connaissances linguistiques, grammaticales. La curiosité intellectuelle s'en trouve stimulée, suscitant une plus grande aisance d'expression, de l'assurance dans l'apprentissage de nouvelles matières.

L'enseignement du français par l'immersion scolaire constitue aujourd'hui un véritable réseau d'éducation. Les dernières observations du Commissariat aux langues officielles démontrent une stabilisation autour d'une croissance annuelle de 4 à 7 p. 100 au niveau secondaire. L'association Canadian Parents for French ne s'assoit pas pour autant sur ses lauriers. Les inscriptions dans les classes préscolaires d'immersion ont subi une légère baisse. L'afflux d'immigrants ne parlant aucune des deux langues officielles crée une tension nouvelle sur les budgets consacrés par certaines commissions scolaires à l'enseignement du français — la priorité étant devenue

l'apprentissage de l'*anglais, langue seconde*, dans ces localités à grande diversité ethnique.

Par ailleurs, de jeunes Canadiens, comme Jennifer Brehaut, doivent abandonner l'immersion à l'entrée du secondaire faute de pouvoir suivre à ce niveau leurs choix de carrière. Le nombre de professeurs francophones est insuffisant dans plusieurs régions du Canada et le choix de matières que l'on peut étudier en français est limité. C'est particulièrement le cas pour l'enseignement des sciences et des mathématiques. En revanche, les programmes de français réguliers — programme cadre de français — se sont considérablement améliorés. Jennifer poursuit ainsi sa formation en français et, fort heureusement, un petit voyage d'échange dans une famille francophone du Québec lui a permis récemment de raviver la fluidité de sa deuxième langue.

La pratique est la mère de l'aisance linguistique ! L'association Canadian Parents for French n'a pas à s'en convaincre lorsqu'elle lance à tous les échos un message largement médiatisé : *apprendre le français fait tout un monde de différence !* Les centaines de milliers de jeunes Canadiens qui ont appris le français dans les classes d'immersion en paraissent si convaincus que 90 p. 100 d'entre eux se disent prêts à faire vivre la même expérience à leurs enfants. ■



Au Canada, trois parents sur quatre espèrent que leur enfant apprenne une deuxième langue.

LE RÈGLEMENT DES PLAINTES : PLUS RAPIDE

KIRSTY JACKSON*



Pierre Gravelle et Victor C. Goldbloom

Le Commissaire aux langues officielles peut désormais régler plus rapidement et plus efficacement les plaintes du public concernant trois ministères fédéraux grâce à des ententes conclues avec ceux-ci.

En octobre, Revenu Canada (Impôt), Revenu Canada (Douanes et Accise) ainsi que Consommation et Affaires commerciales ont en effet signé des ententes qui facilitent le travail du Commissariat lorsqu'il doit s'adresser directement aux gestionnaires des bureaux mis en cause en vue d'accélérer le règlement des plaintes formulées par le public. Cette décision devrait permettre de raccourcir considérablement le temps nécessaire au règlement des plaintes se rapportant à la langue de service.

« C'est une mesure qui s'impose, déclare M. Goldbloom, Commissaire aux langues officielles. Grâce à ces ententes,

nous communiquons directement avec les responsables de l'application des différents articles de la Loi. »

Un avis que partagent les représentants des trois ministères. Monsieur Pierre Gravelle, sous-ministre à Revenu Canada (Impôt et Douanes et Accise), soutient que « la mesure est fort bienvenue car elle va dans le sens de la philosophie du service au public ».

Désormais, les enquêteurs du Commissariat pourront s'adresser directement aux 43 bureaux d'impôts répartis un peu partout au pays. « Grâce à la nouvelle entente, les délais occasionnés par la procédure interne seront éliminés [...] Moins il s'écoule de temps, plus il est facile de retracer les circonstances d'un incident », affirme M. Marcel Pilon, directeur des langues officielles à Revenu Canada (Impôt).

Les ententes ont pour but d'alléger la procédure imposée par la conception hiérarchique de l'autorité qui prévaut dans la fonction publique fédérale et

d'accorder une responsabilité accrue aux gestionnaires des régions pour la résolution des problèmes. Aux yeux de certains bureaucrates, la politique des langues officielles était considérée comme la prérogative de quelques personnes rassemblées dans un service éloigné. Mais de plus en plus, la responsabilité de son application est répartie entre tous les échelons. « Si les gestionnaires à tous les niveaux ne se sentent pas responsables dans la mise en œuvre de la Loi, il est difficile de leur demander d'appliquer les mesures qui s'y rapportent. Notre entente avec le Commissariat contribuera à rendre les gestionnaires davantage imputables vis-à-vis les dispositions de la Loi », affirme M. Gravelle.

Depuis le début de son mandat, M. Goldbloom met l'accent sur la qualité du service à la clientèle. D'ici à 1993, le Commissaire envisage de signer six autres accords du genre avec autant d'organismes. ■

(Traduit de l'anglais)

* Établie à Ottawa, Kirsty Jackson est pigiste.

La vraie naissance du règlement

ANDRÉ CREUSOT*

Le 16 décembre 1992 marque un nouveau jalon dans la mise en œuvre du programme des langues officielles au Canada. C'est en effet à cette date qu'entre en vigueur la plus grande partie du règlement sur le service au public. D'autres règles ne seront appliquées qu'en décembre 1993 et le petit nombre restant en décembre 1994.

Le règlement définit le concept de demande importante énoncé dans la *Charte* et dans la *Loi sur les langues officielles*. Il aura pour effet de clarifier les obligations linguistiques des organismes fédéraux et de préciser les situations dans lesquelles les Canadiens de langue officielle minoritaire peuvent s'attendre à être servis dans leur langue. De façon générale, le règlement confirme les services actuellement disponibles; certains services seront étendus et un petit nombre de services seront diminués. Il faudra bien sûr attendre la mise en œuvre complète du règlement pour en juger les effets; cependant, on peut dire dès maintenant que même s'il n'est pas question que le gouvernement fédéral fournisse ses services dans les deux langues d'un bout à l'autre du pays, les Canadiens de langue officielle minoritaire seront généralement traités de façon raisonnable et équitable.

C'est avec impatience que nous attendrons de voir les premiers effets du règlement, qui marque un pas de plus vers la justice linguistique.

* André Creusot est chef du Groupe du Secrétariat à la Direction des politiques au Commissariat aux langues officielles.



Photo : Hubert Pantel

LE COMMISSAIRE S'ADRESSE AUX CANADIENS

Victor C. Goldbloom s'entretient avec des auditeurs de la tribune téléphonique de Peter Warren, sur CJOB, à Winnipeg.

Il a rappelé aux auditeurs que la *Loi sur les langues officielles* n'oblige pas les Canadiens à pratiquer le bilinguisme lorsqu'ils ont affaire au gouvernement fédéral. C'est ce dernier, et non le citoyen demandant un service, qui doit être en mesure d'utiliser indifféremment le français et l'anglais.

AUX SOURCES DE NOTRE POLITIQUE LINGUISTIQUE

MARC ROCHON*

Selon la tradition, les anniversaires sont propices aux bilans et aux remémorations. Le 125^e anniversaire du Canada ne fait pas exception à la règle. Ainsi la politique fédérale des langues officielles est-elle ancrée à la fois dans le présent et le passé. Le français et l'anglais coexistent en effet depuis près de quatre siècles dans ce qui est aujourd'hui le Canada. La Confédération a marqué un point tournant dans les relations entre les citoyens des deux langues de la partie nord de ce continent. Et il est essentiel pour l'identité de notre pays que ces deux communautés linguistiques poursuivent leur fructueuse association.

La *Loi constitutionnelle de 1867* puisait aux sources d'une histoire déjà riche. Elle témoignait de la présence de deux communautés de première importance et reposait sur le respect des caractéristiques linguistiques de chacune, tout en soulignant leurs intérêts communs. Au chapitre de la langue, ses rédacteurs ont sans doute tiré des leçons de l'*Acte d'Union* de 1841, qui avait consacré l'anglais seule langue de la législature. Les dispositions linguistiques de l'Acte se révélèrent impraticables et furent abrogées sept ans plus tard à la demande du législateur.

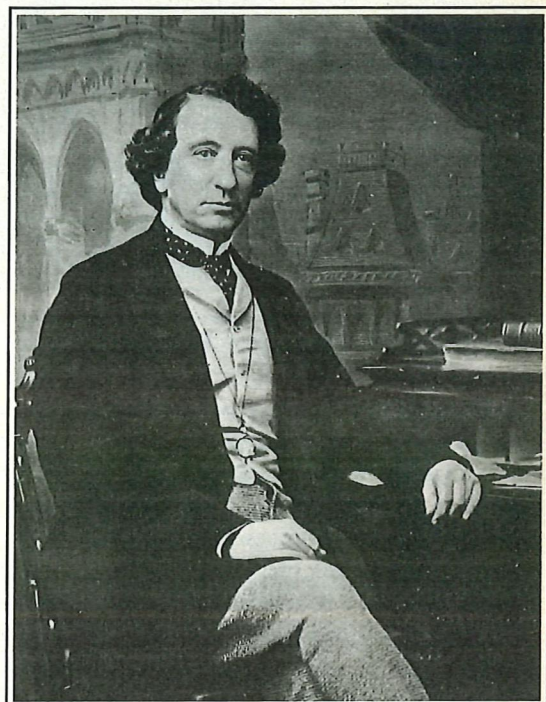
Périodiquement, le fédéralisme canadien s'est trouvé aux prises avec la question de la langue qui, à l'origine, suscitait étonnamment peu de controverse. Selon le témoignage de Sir John A. Macdonald,

une première version de l'article 133 fut adoptée sans problème à la Conférence de la ville de Québec de 1864. Le texte final de la Constitution n'accorda toutefois qu'une faible place à la langue. La *Loi constitutionnelle de 1867* établit le droit de tout citoyen de recourir au français ou à l'anglais au Parlement canadien, à l'Assemblée législative du Québec et devant les tribunaux du Québec et du Canada. Elle stipulait aussi que les lois et les registres des deux parlements devaient être rédigés dans les deux langues. Ces mesures peuvent sembler aujourd'hui très timides, mais il faut se rappeler que l'État jouait à l'époque un rôle tout aussi minime dans la vie des citoyens.

Sous sa formulation stricte, le texte de l'Acte n'en reconnaissait pas moins implicitement la réalité d'une nouvelle nation. Après trois années de débats constitutionnels et l'échec de l'unilinguisme, la philosophie présidant à la mise en place d'un nouveau système linguistique s'était imposée d'elle-même.

On établit, dès le départ, certains principes de base. Les Canadiens pouvaient utiliser la langue de leur choix, les deux langues ayant un statut égal, tandis que les gouvernements devaient remplir leurs obligations en la matière. John A. Macdonald note à ce propos :

« Je ne partage aucunement le désir exprimé dans certains quartiers qu'il faudrait, par un moyen quelconque, opprimer



Sir John A. Macdonald

une langue, ou la mettre sur un pied d'infériorité vis-à-vis d'une autre. Je crois que l'on n'y parviendrait pas, si la chose était essayée, ou que ce serait une folie et une malice, si la chose était possible! »

Clairement, les Pères de la Confédération jugeaient que la Constitution devait faire plus qu'accorder aux deux majorités la possibilité de s'exprimer, mais aussi respecter les droits légitimes des minorités, y compris les minorités linguistiques. À cet égard, Macdonald faisait la remarque suivante :

« Nous jouirons sous sa protection des privilèges de la liberté constitutionnelle, et comme conséquence, les droits de la

* Marc Rochon était sous-secrétaire d'État lors de la parution d'un article dans le numéro de juin de *Actualité terminologique*, dont le présent texte est extrait. Il est maintenant sous-ministre des Communications.

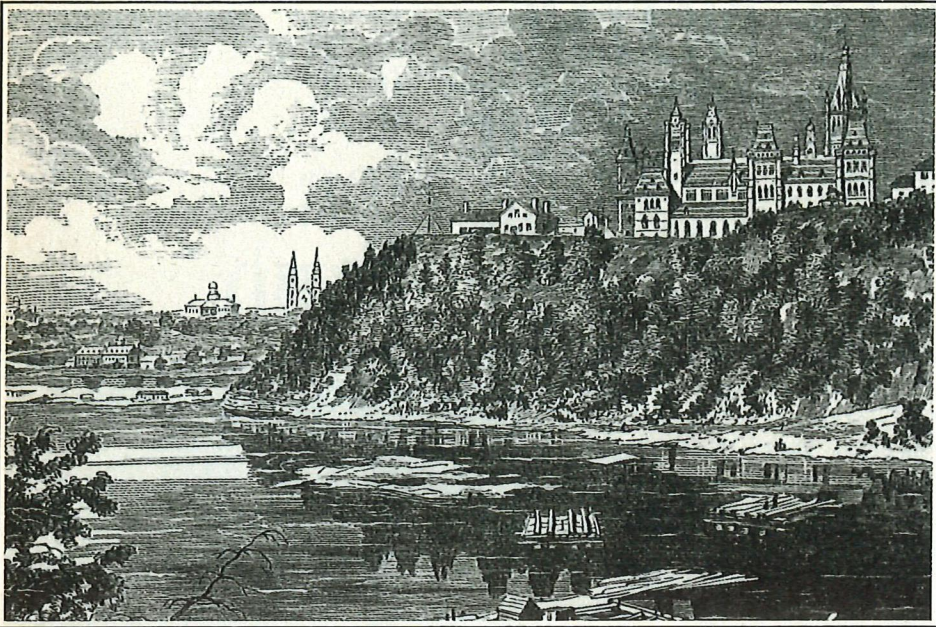


Photo : Archives nationales du Canada / C 117841

Les édifices du Parlement canadien peu avant la fin des travaux de construction vers 1865.

En 1867, les Canadiens d'expression française et anglaise s'embarquaient ensemble vers une nouvelle destination. Depuis, beaucoup d'eau a coulé sous les ponts. En toute honnêteté, nous pouvons aujourd'hui nous demander si nous avons réussi l'épreuve de liberté constitutionnelle évoquée par Macdonald, et si le défi de Cartier quant au renforcement des principes d'équité linguistique ne se pose pas de nos jours avec la même acuité qu'il y a 125 ans. Comme le déclarait le premier ministre Brian Mulroney :

« La bataille pour l'acceptation officielle de ce principe au Canada n'a évidemment pas commencé avec la Commission Laurendeau-Dunton, et elle n'a pas pris fin avec l'adoption de la *Loi sur les langues officielles*. En fait, la naissance de notre pays, avec la Confédération de 1867, est le résultat de la décision qu'ont prise des Canadiens francophones et anglophones, dans le respect des caractéristiques distinctives des deux groupes, de partager leur idéal de développement économique et d'unité nationale. La route vers l'égalité linguistique a été jalonnée de victoires encourageantes mais aussi d'échecs décevants. Mais j'estime [...] que la largeur de vue inspirée par la générosité et la tolérance triomphera toujours de l'intransigeance et de l'étroitesse d'esprit⁴. » ■

(Traduit de l'anglais)

Notes :

- ¹ Le Journal des débats, Chambre des communes, 17 février 1890, p. 764.
- ² Débats parlementaires sur la Confédération des provinces de l'Amérique du Nord britannique, 1865, réimpression, Ottawa, Kings's Printer, 1951, p. 44.
- ³ Tiré de "Towards a National Understanding".
- ⁴ Discours du premier ministre Brian Mulroney prononcé le 13 juin 1989 à l'occasion du 20^e anniversaire de la *Loi sur les langues officielles*.

minorité seront toujours respectés. Dans la plupart des gouvernements, les droits de la majorité seuls comptent; il n'y a que dans les pays comme l'Angleterre, jouissant de la liberté constitutionnelle et méconnaissant la tyrannie d'un simple despote ou la démocratie sans frein, que les droits des minorités sont respectés². »

son esprit : « J'espère que si [ce grand projet de la Confédération] doit être amendé [...], ce sera de manière à donner plus d'ampleur aux principes d'équité qui le fondent plutôt qu'à diminuer leur portée. »

À la lumière de ces propos, il ne fait aucun doute que l'actuelle politique linguistique du Canada est la digne héritière de la *Loi constitutionnelle de 1867*.

Dès les débuts du Canada, la diversité linguistique avait constitué l'un des ses traits caractéristiques, comme le soutenait dans le débat constitutionnel de l'époque George-Étienne Cartier :

« Nous ne légiférerons pas en faveur de la disparition des Canadiens français en sol américain, mais les Canadiens d'origine britannique et française doivent comprendre quelle est leur position relative les uns par rapport aux autres. [...] La diversité des races constitue avant toute chose un avantage³. [Notre traduction] »

Cartier prévoyait que le compromis sur lequel reposait la Confédération nécessiterait périodiquement quelques retouches, tout en souhaitant qu'on demeure fidèle à

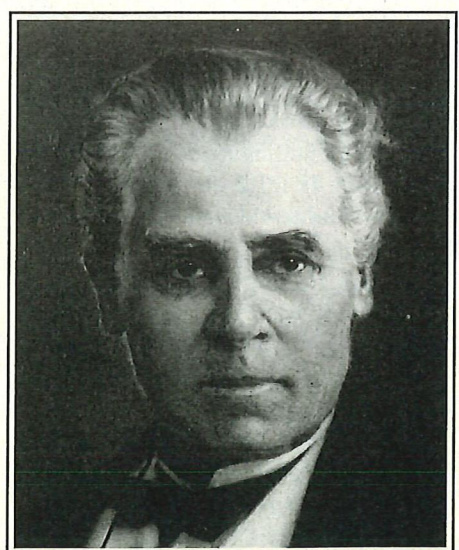


Photo : Archives nationales du Canada / C 8007

Sir George-Étienne Cartier